



EAU POTABLE CHEZ VOUS

Informations // Obligations // Conseils



UTILISATION CONFORME À LA DESTINATION DE L'EAU POTABLE

L'eau potable ne doit être utilisée que pour :

- › Boissons et préparation des repas
- › Soins corporels et hygiène (lavage, douche, bain)
- › Ménage (vaisselle, lessive, etc.)
- › autres usages ménagers courants (chasse d'eau, arrosage des fleurs, etc.)

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

- › Utilisez tous les points de prélèvement si possible tous les jours, au plus tard tous les trois jours
- › N'utilisez que des appareils et des raccords adaptés et homologués
- › Ne procédez à aucune modification de votre propre chef sur l'installation d'eau potable



PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION

- › Pas de raccordements permanents de tuyaux ou d'appareils sans clapet anti-retour
- › Ne pas plonger les tuyaux ou les raccords dans des récipients contenant des produits chimiques ou des détergents
- › Ne pas suspendre de lingettes de nettoyage au-dessus des robinets (risque de contamination bactérienne)



NETTOYAGE ET ENTRETIEN (PAR LES RÉSIDENTS)

- › Nettoyer régulièrement la robinetterie des lavabos, de l'évier, de la douche et de la baignoire
- › Détartrer les pommeaux de douche et les aérateurs en cas d'entartrage ou d'encrassement
- › Remplacer les flexibles de douche en cas de défauts visibles



VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT

Veillez vérifier régulièrement :

- › La pression d'eau est-elle suffisante ?
- › Le fonctionnement de l'eau chaude et de l'eau froide est-il parfait ?
- › Est-il possible d'ouvrir et de fermer complètement tous les robinets sans trop d'effort ?

SIGNALEMENT DES DÉFAUTS

Veillez informer immédiatement le propriétaire ou le syndic dans les cas suivants :

- › Changements de couleur, d'odeur ou de goût
- › Variations de pression ou coupures d'eau
- › dommages visibles ou fuites
- › Soupçons de problèmes d'hygiène

REMARQUE

- › Fermer puis rouvrir les vannes d'arrêt de l'appartement une fois par an
- › Une fois par an, fermez complètement les robinets d'arrêt situés sous les lavabos et les éviers, rouvrez-les, puis refermez-les d'un quart de tour
- › **Après une longue absence (par exemple, des vacances),** faites couler l'eau pendant au moins 3 minutes à tous les robinets, n'ouvrant complètement chaque robinet.

AVIS DE VOTRE SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

La société **CK AquaCare** a procédé, à la demande de votre syndic, à l'**inspection sanitaire de l'eau potable** des parties communes de l'immeuble, conformément à la législation en vigueur.

Veuillez respecter les consignes affichées dans votre appartement.

Les dispositions en vigueur du décret sur l'eau potable ainsi que les normes techniques applicables, notamment la norme DIN 806, constituent à cet égard la base de référence.



[Cliquez ici pour consulter
notre politique de
confidentialité](#)

Flyer in your language
Dépliant dans votre langue
Folleto en su idioma
Kendi dilinizde broşür
Листовка на вашем языке
كتغلب قوي نال عا قرشن



CK AquaCare, société civile
48, rue du Mittlerer Moos
86167 Augsburg
www.ck-aquacare.de